

---

---

# COUPOLES

BELGIQUE – BELGIË  
P.P.  
4432 ALLEUR  
9/2033

---

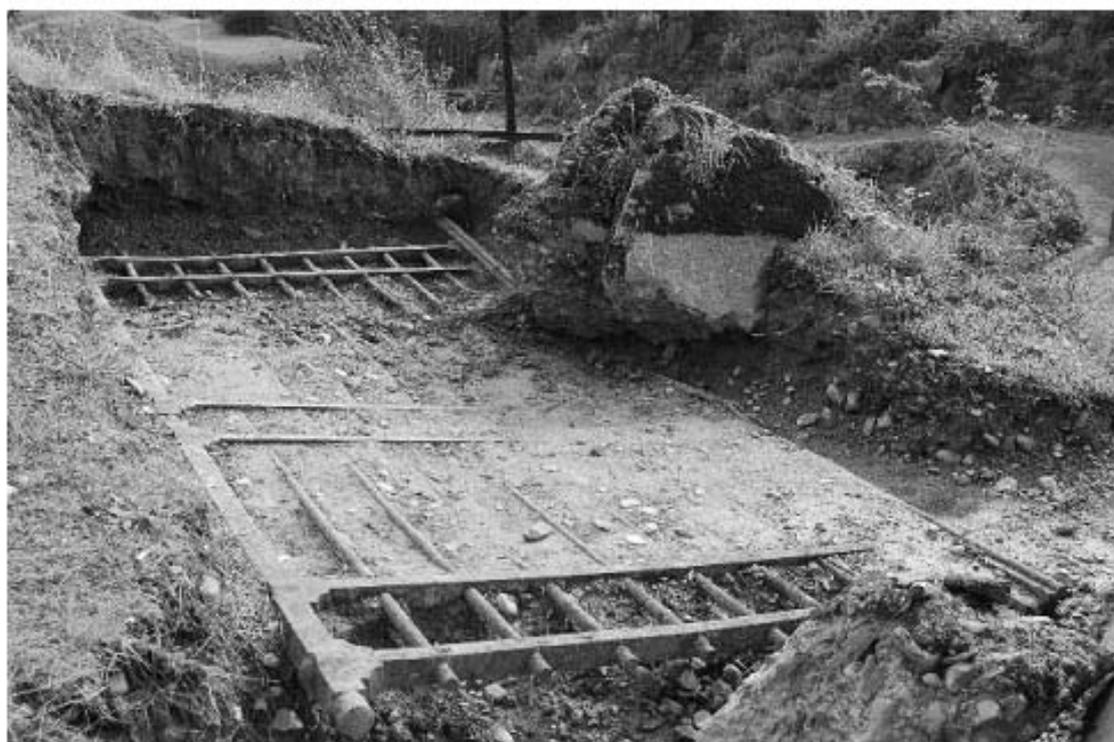
---



**PERIODIQUE SEMESTRIEL N° 52 (1/2007)**

---

---



Découverte près de la coupole de 120, de ce qui devrait être la grille  
du débouché d'infanterie

---

---

Front de sauvegarde du fort de Loncin, rue des héros, 15 bis - 4431 Loncin - Belgique

Tel: 04/246.44.25 – Comptes bancaires : 001-1122117-97

[HTTP://FSFLoncin.com](http://FSFLoncin.com)

---

---

## **LE MOT DU PRESIDENT**

C'est avec un peu de retard que je vous présente à tous en mon nom et en celui de l'ensemble de notre conseil d'administration nos vœux de bonne année.

Si ce bulletin vous arrive plus tardivement que ce que nous aurions souhaité c'est parce que nous avons espéré par la même occasion pouvoir vous annoncer la date de la fin des travaux et de l'inauguration du nouveau concept qui devrait permettre au Fort de Loncin d'être encore plus que par le passé un site de mémoire et le symbole à la fois de la grandeur et de la bêtise humaine.

Les travaux qui ont débuté au début du mois de mai et qui devaient selon le cahier des charges durer 120 jours calendriers, autrement dit qui devaient être terminés pour la fin du mois de septembre, sont toujours en cours d'achèvement en ce mois de janvier et ne devraient pas être terminés avant la fin du mois de mars.

Enfin, dans quelques mois ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir et le Fort devrait disposer d'un parcours scénographique de grande qualité, de nature à permettre aux (nombreux) visiteurs de se mettre à la place d'un soldat belge de 1914, en vivant par l'image et par le son, d'abord la vie journalière de la garnison dans l'attente du déclenchement de l'attaque, et ensuite la lutte héroïque, mais sans espoir, livrée par les 550 défenseurs du Fort de Loncin.

La qualité des moyens techniques mis en œuvre devrait permettre, d'une part, aux visiteurs de vivre une visite inoubliable, hors des standards habituels ayant cours en la matière et d'autre part, à notre ASBL de disposer d'un outil remarquable afin d'atteindre les objectifs fixés par nos statuts, à savoir raviver le culte des morts du Fort de Loncin, faire connaître l'épopée du fort et participer à l'éducation civique et citoyenne de tous et en particulier des plus jeunes générations.

Si l'année 2006 fut particulièrement chahutée par les travaux en cours, nos membres actifs n'eurent cependant pas le loisir de chômer puisque outre la surveillance du chantier, ils poursuivirent les travaux de maintenance du site, et le dégageant des végétations parasites entrepris en 2005. Le Musée quant à lui, suite à l'apport de différentes pièces de qualité acquises ou offertes, fut encore embelli et constitué à ce jour sans aucun doute en région wallonne le plus beau musée consacré à la guerre de 1914.

Toujours au sujet du Musée, suite à la nouvelle loi sur les armes notre ASBL a introduit une demande de licence de collection d'armes afférentes aux guerres 14/18 et 40/45. Si parmi vous il existe des personnes ennuyées par cette loi (voir article ci-après), et qui seraient amenées à se déposséder de telles armes, vous pouvez, plutôt que de les porter à la police, me contacter au 0498/38.76.93. De même en vue de placer le mieux possible nos uniformes dans les vitrines du Musée, si quelquefois vous aviez au fond de votre grenier un vieux mannequin ou un buste de couturière, vous pouvez également nous contacter.

Fernand MOXHET

## **LOI SUR LES ARMES - APPEL A TOUS**

Comme vous le savez sûrement tous, une nouvelle loi a été publiée en matière d'armes, et tout citoyen est tenu pour la date du 30 juin 2007, de déclarer toutes les armes à feu en sa possession. De façon succincte il s'agit de toutes les armes, à l'exception des armes de panoplie, et y compris de chasse.

Ensuite, l'octroi de détention de telles armes est soumis à différentes conditions telles que la production d'un certificat médical attestant de l'aptitude de manipuler des armes ou encore un certificat de fréquentation de stand de tir (loi du 8 juin 2006, M.B. du 9 juin 2006). C'est dans ce contexte que notre association a introduit pour le Musée du Fort de Loncin une demande de licence de collection pour les armes qui ont été en usage lors des conflits 14/18 et 40/45.

Si certains d'entre vous possédant de telles armes, et auraient l'intention de les céder, sachez que notre Musée serait désireux de les recueillir afin d'être exposées de façon permanente ou lors des expositions thématiques qui seront organisées dans le cadre de nos projets. A toutes fins utiles je me tiens à votre disposition pour tous renseignements et peut être joint au 0498/38.76.93.

Fernand MOXHET  
Président

### **EXCURSION A ARNHEM et NIMEGUE - Invitation**

L'Amicale du 6 Chasseurs Ardennais organisera durant le premier semestre de 2007, une visite en Hollande, un samedi, sur les lieux de combats très importants de septembre – octobre 1944.

ARNHEM : Musée de la 6<sup>th</sup> British Airborne.

NIMEGUE : Musée de GROESBEEK en l'honneur des paras des 82 et 101 US Airborne.

Dîner à NIMEGUE, ensuite OVERLOON avec la visite du musée en plein air puis du musée de la guerre et de la résistance.

Retour en début de soirée.

Le départ aura lieu devant le musée du Fort de Loncin où les participants pourront garer leur voiture sur le parking privé.

Toute personne intéressée par la proposition et pour des renseignements complémentaires :

Amicale 6 ChA

Tél et fax: 04/343.06.34

## **PETIT MOT DU PORTE - DRAPEAU**

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918, notre drapeau était présent aux différentes manifestations organisées dans la commune.

Le jeudi 9 novembre, après le dépôt de gerbes par les autorités communales et les enfants des écoles aux différents cimetières de l'entité, s'est déroulée la traditionnelle fête de la Paix.

A l'occasion de celle-ci, au pied du monument aux héros du Fort, après le dépôt de fleurs par les élèves des cinquièmes années des écoles de l'entité, a eu lieu un lâcher de ballons porteurs de messages de paix.

Lâcher parfaitement réussi malgré le grand vent et le froid piquant. Aux côtés de notre étendard, entouré de quelques membres du F.S.F.L., les drapeaux de la F.N.C. et de la Croix-Rouge.

Le lendemain, c'est au Fort de LANTIN qu'une gerbe fut déposée par les enfants de l'école toute proche. Anecdote amusante, coiffé de mon tout nouveau bonnet de police (merci Huguette), j'ai entendu la réflexion suivante d'une petite fille à son institutrice: "Oh! Regardez, madame, un vieux de 14!". La vérité sort, dit-on, de la bouche des enfants!

Le 11 novembre, lors d'une journée-marathon, un hommage fleuri fut rendu aux monuments aux morts d'ALLEUR, XHENDREMAEL, ANS et LONCIN. Une messe fut célébrée en l'église Saint-GEORGES de XHENDREMAEL. Aux côtés d'une impressionnante délégation des autorités communales, outre notre association, étaient également représentées: F.N.C., F.N.A.P.G., F.S.F.L., Société Royale "Les Ansois reconnaissants", la Croix-Rouge.

Le pèlerinage fut suivi d'une réception à l'Hôtel Communal.

Enfin, le dimanche 12, notre drapeau fut accueilli par la communauté protestante pour l'office annuel à la mémoire des morts des deux guerres. Y étaient également présents les délégations de la F.N.C. et de la F.N.A.P.G. et de la Croix-Rouge.

A cette occasion, j'ai prononcé les mots de remerciement suivants à l'intention de la communauté protestante.

"Monsieur le Pasteur, Monsieur le Bourgmestre  
Messieurs les Présidents, Porte-drapeaux et  
représentants des Associations Patriotiques,

En tant que représentant de la section ANS-ALLEUR-LONCIN de la Fédération Nationale des Combattants et du Front de Sauvegarde du Fort de Loncin, je voudrais vous remercier tous de votre accueil et de votre présence ici en ce jour. Je voudrais souligner la prestation de la chorale et la remercier aussi.

L'année dernière, Monsieur le Pasteur nous avait entretenu de ce verset des écritures "Remets ton épée à sa place". Cela m'a inspiré une profonde réflexion, qu'avant de nous quitter je souhaiterais vous livrer.

Oui, remets ton épée dans son fourreau, mais laisse voir le fourreau, que l'on sache que tu as une épée, et que, renonçant à la violence, ton ennemi ne t'oblige pas à t'en servir, mais préfère négocier et pactiser avec toi.

Les Romains disaient "SI VIS PACEM, PARA BELLUM", "*si tu veux la paix, prépare la guerre*", je lui préfère "SI VIS PACEM, PARA PACEM", "*si tu veux la paix, prépare celle-ci*" et offre à ton ennemi un terrain favorable pour établir celle-ci. Quelles que soient nos dissensions, celles-ci peuvent et doivent s'effacer si vraiment nous voulons la paix. J'en veux pour preuve cet exemple d'un père palestinien autorisant le don des organes de son fils tué par un soldat israélien et permettant par là de sauver cinq autres enfants juifs. La paix ne se reçoit pas toute faite, elle se construit jour après jour. C'est la tâche que nous ont confiée ceux qui, en 1914 comme en 1940, ont dû sortir leur épée pour défendre la liberté. Car, hélas, si celui qui ne s'en sert pas périra sur la Croix. Alors, à nous qui avons reçu cet inestimable cadeau

de la vie, dans une société certes encore bien imparfaite, il appartient d'œuvrer pour consolider cette paix rétablie par nos anciens, afin de n'avoir à périr ni par l'épée, ni sur la Croix.

Je vous remercie de votre attention."

Jean-Pierre DELHAISE

## REFLEXIONS SUR L'USAGE DES 5,7 EN CASEMATE A LONCIN par Pierre LANTIN

Dernièrement, je feuilletais le livre "Loncin" du colonel Naessens et Laurent Lombart (Edition Lens 1937) et je m'arrêtais en page 100 sur le récit de la fin du groupe Albrechts. Je cite :

*"Dans les coffres flanquants du front de gorge, la situation devient intenable. La chaleur et la fumée ont transformé ces locaux en étouffoirs. Par les embrasures, les gaz s'infiltrèrent brûlant les narines et la gorge et il n'existe pas de ventilateur pour les dissiper. Dans la **caponnière de droite**, le maréchal des logis Albrechts, se trouve de service avec trois canonniers. Par téléphone il alerte le commandant. Ce dernier, qui craint une attaque imminente des Allemands, le supplie de tenir bon. Et Albrechts lui répond : "Suffit, nous resterons." Lorsque les Allemands pénétrèrent dans les décombres, ils trouvèrent quatre hommes, la figure violacée, les membres raidis. Ils avaient obéi à leur terrible consigne."*

Ce récit m'inspire les réflexions suivantes :

1. Le coffre flanquant du front de gorge se compose de deux caponnières.
2. Il est question de trois canonniers, soit les servants d'une seule pièce.
3. La caponnière de droite n'était-elle pas occupée ? Etait-elle armée ?

Je recherche dans le livre et page 45 je lis :

*"Si après avoir franchi les barbelés et autres défenses accessoires, l'ennemi réussissait à descendre dans les fossés, il y était pris sous le feu de pièces à tir rapide disposées dans les coffres flanquants. Une de ces pièces enfilait la poterne d'entrée. **Quatre** autres placées aux angles du fossé battaient le pourtour du massif central."*

Nouvelles réflexions : Le fort possède quatre coffres flanquants, deux pour les fossés de gorge et deux pour le front de gorge. Mais ils sont tous les quatre à double caponnière.

Afin d'avoir un avis plus officiel, je consulte un opuscule émis en 1912 par Guyot éditeur et intitulé "Artillerie de forteresse". En son titre II – Chapitre IV – Fascicule 45 – Service du canon de 5c7 1888 sur affût-chandelier – Deuxième partie – Section I – Service du matériel – Prescriptions relatives au service de la pièce – Principes généraux, on peut y lire :

Pages 48/49 – 23. "LORSQUE LA MOBILISATION EST IMMINENTE, les mesures suivantes sont prises : Un certain nombre de caisses de cartouches à boîte à balles et à obus en acier sont ouvertes et empilées en arrière de la table à munitions. Les obus contenus dans ces caisses reçoivent la fusée à percussion et sont fixés à la douille au moyen de 3 coups de pointeau (art. 195 et 196). Les caisses de cartouches formant le restant de l'approvisionnement sont empilées à droite ou à gauche de la pièce ou dans un magasin à munitions à proximité des caves à canon. **Dans les forts de la Meuse**, un certain nombre de caisses de cartouches des deux sortes sont en outre placées dans les **caves à canon renfermant des affûts non munis de leur pièce**. Le coffret d'armement est placé à droite de la pièce et contre le mur d'embrasement."

Page 49 – 24. "LORSQUE LA MOBILISATION EST DECRETEE, les mesures suivantes sont prises : Les cartouches sont placées sur la table à munitions. Les caisses vides sont remplacées par un même nombre de pleines. Tous les obus reçoivent la fusée à percussion."

Page 50 – 30. "La tenue des sous-officiers, brigadiers et canonniers est en bonnet de police, gilet de molleton ou de toile et pantalon de toile. Ils ne sont pas armés."

Page 56 – 42. "Pour le service de **la pièce**, il faut un sous-officier ou brigadier, chef de poste, et 3 servants."

Page 56 – 43. "Lorsque plusieurs pièces, installées dans des **locaux continus**, ont la même destination, elles sont placées sous le commandement d'un seul chef de pièce."

Page 56 – 44. "Les fonctions du personnel sont les suivantes :

Le maréchal des logis ou brigadier surveille le service et donne les indications pour le pointage.

Le canonnier 1 manie l'appareil de fermeture.

Le canonnier 2 charge et pointe la pièce.

Le canonnier 3 approvisionne la table à munitions et ramasse les douilles vides."

Après cette lecture, je reste perplexe et je me pose toujours autant de questions auxquelles je ne pourrai probablement jamais répondre, à moins que....

Parmi les lecteurs, peut-être s'en trouvera-t-il un pour me donner ne fuisse qu'un début de piste, ou plus...L'espoir fait vivre.

Pierre Lantin

Le cas échéant, le courrier est à adresser au Front de Sauvegarde du Fort de Loncin, rue des Héros 15 bis à 4431 Loncin à l'attention de Pierre Lantin.

### **RAPPORT DU GENERAL LEMAN (Suite 3)**

Dans le cadre des études réalisées sur la bataille de LIEGE, qui eut lieu du 4 au 16 août 1914, certaines décisions prises par le Général LEMAN font l'objet de polémiques.

A l'occasion des trois bulletins précédents, nous avons entamé la découverte du point de vue du Général LEMAN, au travers du contenu de son rapport sur la bataille de LIEGE, établi de sa plume pendant et immédiatement après la guerre.

La première partie du récit que nous vous avons proposée dans le bulletin N° 50 (1/2006) débutait le 6 août 1914, lors de l'attaque de son quartier général rue Sainte Foi à LIEGE, et livrait les impressions du général quant aux journées du 6 au 16 août, date de la chute du dernier fort de la ceinture fortifiée de Liège. La seconde et troisième partie que nous vous avons proposée dans les bulletins N° 51 (2/2006) et 53 (3/2006) retraçait les événements vécus par les différents forts de Liège.

Nous vous proposons maintenant la suite de ce rapport dans laquelle le Général LEMAN formule ses appréciations et remarques afférentes aux différents commandants de forts, et fournit son avis sur les causes de leur reddition.

Fernand MOXHET

- 8.5. L'exposé qui précède sur l'état des forts de LIEGE lors de leur reddition (sauf celui de LONCIN qui fait l'objet du chapitre IX) m'a permis d'en opérer le classement par ordre de mérite dans leur degré de résistance à l'ennemi.
- C'est le classement qui figure au tableau 1 annexé à la fin du présent chapitre et qui contient en outre mes considérations sur le commandement de l'ouvrage et la conduite de la garnison ainsi que la formule proposée pour la citation de la garnison au tableau d'honneur.
- J'y mentionne également dans la colonne « observation » que les Commandants des forts de BARCHON et de HOLLOGNE ne sont pas dignes d'avancement.
- Je n'ai plus à me prononcer sur ce point en ce qui concerne les autres Commandants des forts de LIEGE et sur le Major COLLARD mon adjoint au fort de LONCIN ; j'ai remis antérieurement des notes favorables sur les mérites à l'avancement de ces officiers.
- Néanmoins, comme la C. M. du 21 février 1920, relative à l'avancement des officiers rapatriés prévoit qu'une proposition au grand choix pourra être introduite en faveur des officiers supérieurs et

des Capitaines – Commandants d'un mérite exceptionnel dont la capture a été conséquence de l'exécution d'une mission de sacrifice imposé par un ordre formel et accompli avec une bravoure incontestable, je me fais un impérieux devoir de proposer au grand choix, comme rentrant absolument dans les conditions ci-dessus :

1° – Le Commandant du fort de CHAUDFONTAINE :

Major NAMECHE.

2° – Le Commandant du fort de BONCELLES :

Major LEFERT

3° - Le Commandant du fort d'EVEGNEE :

Major GENONCEAUX

4° - Le Commandant du fort de LIERS :

Major DEMANY

5° - Le Commandant du fort de FLERON :

Major MOZIN

6° - Le Commandant du fort de LANTIN :

Major FABRY

7° - Le Commandant du fort de PONTISSE :

Capitaine - Commandant SPEESEN

8° - Mon adjoint au fort de LONCIN :

Major Adjoint d'Etat-major COLLARD,

qui est resté au fort par mon ordre où il a par son courage et sa bravoure, contribué à maintenir haut et ferme le moral de la garnison et après l'explosion du fort a conservé tout son sang froid et a pris les mesures pour procéder à mon sauvetage et à celui des hommes qui se trouvaient avec nous.

Je ferais la même proposition au grand choix en faveur du Commandant du fort de LONCIN s'il n'avait déjà obtenu satisfaction au sujet de son avancement.

Toutefois tout en reconnaissant que le commandement de cet ouvrage a été très bien assuré et qu'il était difficile de faire mieux étant donné les circonstances, je dois relever quelques points de son rapport qui m'a été communiqué par l'E. M. A. section historique, n° 502, le 12 décembre 1919 :

a) – Les Capitaines – Commandant A. E. M. COLLARD et HAUTECLER n'ont pas été placés sous les ordres du Commandant du fort, je leur ai dit en sa présence après leur avoir demandé s'ils étaient moins anciens que lui, qu'en plus des services qu'ils allaient assurer auprès de moi, le Commandant HAUTECLAIR aiderait le Commandant du fort au point de vue de l'artillerie et qu'en cas d'assaut le Commandant COLLARD prendrait le commandement de l'infanterie sur le terre-plein.

b) – C'est le 8 août et non le 7 que les deux parlementaires allemands furent reçus par moi en présence des Commandements NAESSENS, COLLARD et HAUTECLAIR ; cette entrevue est relatée au n° 3 du chapitre IX. Il n'a pas été question de menace de représailles de la part de ces officiers et aucune batterie ennemie n'a tiré ce jour-là sur le fort.

Quant aux pertes ou dommages infligés à l'ennemi par le tir du fort, il est impossible de donner la moindre indication sérieuse ; cette remarque s'applique à tous les tirs exécutés par le fort jusqu'à sa reddition.

c) – Le fort n'a subi aucun bombardement le 10 août.

d) – Le 11 août, le fort fut bombardé du côté de la gorge, l'après-midi pendant environ une heure ; les premiers projectiles tombèrent à 200 ou 300 mètres du fort en bonne direction et bientôt le tir fut réglé. Les débris de projectiles ramassés aussitôt dans le fossé montrèrent que c'était du 10'5. Le tir allemand avait été complètement inefficace, (voir N° 9 chapitre IX) une cheminée du dessus de l'escarpe de gorge avait simplement été abattue.

e) – Le bombardement du 13 est signalé au n° 9 du chapitre IX. Il avait duré environ 3 heures et avait produit des effets peu importants.

f) – L'arrivée à AWANS des bataillons CLEIRENS et GILAIN ; les ordres que je leur ai donnés sont mentionnés au n° 7 du chapitre IX. Ces 2 bataillons comprenaient 5 compagnies. Le Commandant GILAIN ne m'a pas envoyé son rapport sur l'opération que je lui avais prescrite le 14 à 13 heures, il faut dire qu'en même temps que cette opération prenait fin, le bombardement du fort commençait et qu'il eût été difficile de pénétrer dans l'ouvrage. Dans la soirée du 14, après le bombardement, je décidai de faire occuper ALLEUR et LONCIN au point du jour et j'envoyai l'ordre en conséquence au Commandant GILAIN vers 22 heures, mais il était parti. Le Commandant du fort de LONCIN n'a pas eu à intervenir dans cette affaire, autrement que pour faire porter l'ordre dont il s'agit.

g) – Le 15 août, je suis au bureau de tir depuis 5 heures du matin jusque vers 14 heures, moment où se produisit l'accalmie que le Commandant NAESSENS situe à 12 heures.

Un peu après cette accalmie, tous les hommes de service au saillant II (coffres flanquant de tête) avaient abandonné leur poste devenu intenable et étaient revenus vers la place de rassemblement ; il a fallu l'intervention du Commandant du fort pour faire retourner ces hommes à leur emplacement. C'est après cet incident que le drapeau belge fut promené sur la place de rassemblement où se trouvaient réunis presque tous les hommes et que ceux-ci répétèrent plusieurs fois : « *Ils n'auront pas le fort de LONCIN* ». Cette manifestation à laquelle je présidais avait pour but de prévenir le mauvais effet produit un instant auparavant par l'abandon du poste du saillant II.

J'ajouterai aussi qu'il n'y avait pas de brèche dans les murs du massif central au moment de l'accalmie vers 14 heures.

L'explosion du fort a eu lieu vers 17 heures 20'.

h) – Le Commandant NAESSENS estime à 15.000 obus le nombre de projectiles lancés sur le fort de LONCIN ; ce chiffre est exagéré, ce qui me serait aisé de prouver si besoin en était.

8.6 A présent que voilà terminé l'examen de l'état des forts au moment de leur reddition, on peut dire qu'il est établi que la cause primordiale et souvent décisive à elle seule, de la chute des ouvrages fut la menace d'asphyxie de la garnison. Les forts étaient en fin de compte infectés par les gaz délétères provenant de l'explosion des projectiles ennemis et par les émanations pestilentielles des excréments humains remplissant les bacs inodores.

Il en a été ainsi à EVEGNEE, PONTISSE, EMBOURG, LIERS, FLERON, BONCELLES, LANTIN et FLEMALLE.

Je me hâte de dire toutefois que PONTISSE comme FLERON, touchaient également à l'extrême limite de leur résistance matérielle.

Et cette situation eût été déterminante partout si une autre cause n'était venue précéder celle de la menace d'asphyxie ; à LONCIN, ce fut l'explosion de l'ouvrage qui annihila toute résistance possible de la garnison ; à CHAUDFONTAINE, ce fut la même cause avec des effets beaucoup moindres ; enfin à BARCHON comme à HOLLOGNE, ce fut le faible niveau moral de la garnison et de leur Commandant qui provoqua une reddition prématurée.

Mais il faut bien se persuader que la constitution détestable de nos forts avec la mauvaise disposition des locaux et la grande insuffisance de leur service d'hygiène, devaient condamner rapidement leurs garnisons à se rendre ; il eût même suffi pour cela que l'ennemi tirât des projectiles tout simplement fumigènes et à gaz toxiques, puisque les forts suçaient vers leur intérieur tous ces produits dès qu'ils envahissaient le fossé de gorge.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y avait dans les forts que quelques bonbonnes d'oxygène qui ont été rapidement épuisées et aucun appareil protecteur contre les gaz ; or il est certain qu'aucune troupe ne peut résister si elle est soumise dans ces conditions à la menace et au danger de l'asphyxie.

Quoiqu'il en soit, LIEGE a joué dans la guerre titanesque de 1914 – 1918 un rôle éminemment honorable et particulièrement favorable à la cause que la Belgique a soutenu avec tant d'héroïsme.

---

## CONSIDERATIONS sur le rôle joué par la place de LIEGE en 1914.

Le plan des Allemands le 4 août 1914 était de s'emparer de LIEGE par un coup de main et à n'en pas douter de continuer immédiatement leur marche vers le cœur de la Belgique et PARIS.

L'extrême rapidité de leurs opérations au début était une des conditions essentielles de la réussite de leur action préméditée.

Il fallait s'emparer de toutes les voies de communications belges et surtout des chemins de fer, pour tomber comme un coup de foudre sur la frontière française du nord peu fortifiée, peu défendue, ainsi que sur l'armée française elle-même incomplètement mobilisée.

En ce qui concerne l'importance que les Allemands attachaient aux voies de communication belges, cela ressort clairement du texte de l'ultimatum qu'ils ont remis le 2 août au gouvernement belge.

D'ailleurs les Allemands étaient persuadés que pour gagner la guerre, ils devaient agir rapidement sur le front de l'ouest, battre la FRANCE avant que la RUSSIE n'ait le temps d'intervenir sérieusement, puis se retourner sur la RUSSIE, la mettre hors cause et terminer ainsi victorieusement la campagne dans le délai de quelques mois.

Supposons LIEGE enlevé d'un coup de main et les Allemands reprenant leur marche sur BRUXELLES le 7 ou le 8 août ; ils occupaient la Capitale le 10 ou le 11 août et gagnaient la région de TOURNAI – LILLE le 13 ou le 14. A ce moment les contingents Anglais n'étaient pas en mesure d'intervenir, leur débarquement n'étant pas terminé et les forces françaises se mobilisaient ou étaient concentrées en ALSACE et en LORRAINE.

La surprise était complète et la manœuvre allemande couronnée de succès. C'était bien là les prévisions de l'Etat-major Allemand.

En outre, la chute immédiate d'une de nos forteresses aurait produit un effet désastreux au point de vue moral sur notre armée, sur notre pays et sur tous nos alliés.

Les Allemands prétendent que leur attaque sur LIEGE a réussi ; mais malheureusement tout prouve au contraire que leur plan a échoué.

Après la retraite des troupes mobiles de LIEGE, le 6 août, ils ont occupé la ville, mais aucun des forts n'était enlevé et les routes principales ainsi que les voies ferrées étaient toutes tenues sous leurs feux.

Il a donc fallu faire appel à de nouveaux moyens et c'est alors qu'ils ont dirigé sur LIEGE, leur grosse artillerie qui est arrivée le 10 au soir devant la place, mais n'a pu être mise en action avant le 12 au matin, « au dire des Allemands » d'où perte de temps considérable.

A qui fera-t-on admettre que si les Allemands avaient cru devoir employer à LIEGE, cette puissante artillerie par la suite, ils ne l'auraient pas fait immédiatement accompagner leurs premières colonnes de marche le 4 août.

Au surplus, la mobilisation et la concentration des armées allemandes vers l'ouest ont dû s'exécuter plus rapidement que dans l'armée française, parce que ces opérations y étaient au moins aussi bien préparées et qu'elles ont commencé plus tôt. L'Allemagne qui s'était décidée à la guerre en 1914, a mobilisé en silence pendant une grande partie du mois de juillet, on le sait aujourd'hui.

Or, plusieurs armées françaises d'ALSACE et de LORRAINE étaient prêtes à entrer en action le 12 août ; on peut donc affirmer que les armées allemandes de l'ouest étaient prêtes avant cette date et que la première armée allemande qui était devant LIEGE à l'aile marchante et qui avait donc le plus long trajet à parcourir pour exécuter son rabattement sur la frontière française du HAINAUT, était prête à marcher vers le 8 août ; date à laquelle ils comptaient que LIEGE aurait succombé.

Il est certain que les Allemands qui avaient étudié le problème de la guerre à fond, n'avaient pas négligé de préparer la concentration de leurs forces de façon à ce que les armées de l'aile marchante soient en état de faire mouvement avant les armées du pivot.

Or, la reprise de la marche vers BRUXELLES n'a pu s'effectuer qu'à partir du 16 août, jour où les derniers forts de LIEGE sont tombés.

Comme conséquence, les autres armées allemandes ont piétiné sur place également jusqu'à cette date, les Allemands voulant opérer un mouvement offensif d'ensemble avec leurs sept armées accolées.

La résistance des forts de LIEGE a donc produit un retard considérable dans la marche offensive des Allemands vers l'ouest. Au lieu d'entrer à BRUXELLES le 10 ou le 11 août comme ils y comptaient, ils

n'ont atteint la capitale Belge que le 20 août et la région de MONS que le 23 ; mais alors, les forces anglaises avaient pu débarquer et venir former l'extrême gauche des armées françaises opérant dans le nord.

D'autre part, cette résistance des forts de LIEGE a permis à l'Etat-major Français de ramener, vers la frontière du nord, des forces initialement dirigées vers l'est et de corriger ainsi la faute d'une concentration préconçue.

La défense de LIEGE a ainsi fourni aux alliés le premier élément principal inséparable de la victoire de la Marne.

#### Sort des GARNISONS des FORTS et mesures proposées à leur égard.

Et que sont devenues ces vaillantes garnisons des forts après avoir rempli un rôle si important et si brillant !

Elles ont été faites prisonnières ou ensevelies sous les décombres de l'ouvrage comme à LONCIN.

N'était-ce pas l'unique issue qui leur était réservée ?

En Allemagne, elles y ont subi pendant quatre années les dures privations qu'un ennemi inexorable leur a imposées dans des camps de prisonniers.

Dés leur rentrée en Belgique après l'armistice, leur rôle a paru terni par suite de la longue durée de la guerre et l'oubli a semblé s'étendre sur leur admirable résistance d'août 1914, époque déjà lointaine.

Ces vaillants pionniers de nos premiers succès ont cependant fait tout leur devoir à l'avant-garde, là où l'autorité supérieure les avait placés.

Leur sort ne pouvait être que celui qu'ils ont eu. Ils ont été sacrifiés, abandonnés, mis dans l'impossibilité de faire une plus longue campagne que celle de la durée de la résistance des ouvrages.

Et d'ailleurs en remplissant leur périlleuse mission, n'ont-ils pas mérité de la Patrie aussi bien que ceux à qui l'ordre de retraite a été donné et qui ont eu ainsi l'occasion d'aller combattre à l'Yser.

La Belgique leur doit sa reconnaissance, l'intérêt général du pays exige qu'il en soit ainsi.

Il y a donc lieu d'accorder des distinctions honorifiques à un certain nombre de gradés et de soldats par fort de LIEGE et cela dans une proportion égale à ce qui a été fait dans les meilleures unités qui ont bravement combattu à l'Yser et lors de l'offensive libératrice de septembre 1918.

En outre, tous les soldats tués dans les forts devraient être décorés à titre posthume et tous les survivants de LONCIN devraient porter « LA CROIX de GUERRE », je leur ai d'ailleurs promis une distinction honorifique pendant la résistance du fort, ce qui n'a pas été sans exercer une grande influence morale sur eux.

Je fais une exception dans cette proposition pour la garnison de HOLLOGNE qui ne mérite aucune distinction.

#### C) – Sort des OFFICIERS des FORTS et mesures proposées à leur égard.

Quant aux officiers des forts qui ont fait tout leur devoir, là où l'autorité supérieure les avait placés, leur carrière militaire ne doit pas être ralentie. Il s'agit de ceux, bien entendu, qui ont conservé les qualités physiques et intellectuelles indispensables ; pour ceux-là il y a lieu de les rétablir progressivement dans leur rang d'ancienneté, ce serait justice.

Il ne peut être question de dire que ces officiers, parce qu'ils n'ont pas fait toute la campagne « *ce n'est pas leur faute* » ne sont pas à même d'exercer un ascendant moral sur la troupe, car qui oserait prétendre que des hommes, qui ont été soumis à d'aussi rudes épreuves au début et qui en sont sortis victorieux, soient frappés de la moindre déchéance morale.

Ce qui est certain, c'est que les officiers des forts de LIEGE ont contribué sans conteste à la gloire pure de la Belgique, vis-à-vis du monde entier, dès les premiers jours de la guerre et dans les conditions militaires les plus désastreuses.

---

## **LONCIN SOUS LA NEIGE (Par Monsieur Jean-Pierre DELHAISE)**

O vous qui sous la terre reposez  
Le béton retourné pour tout cercueil  
La neige en cette fin d'année  
Est venue adoucir notre deuil

Elle vous recouvre tel un blanc linceul  
Un renard parfois y laisse sa trace  
Vous disant pour nous "vous n'êtes pas seul"  
Au long de l'hiver qui sur le fort passe

N'ayez crainte ce tapis immaculé  
Ne vous engourdira pas de froid  
Au contraire, il sert à réchauffer  
Vos dépouilles qui gisent en bas

C'est grâce à vous si, libres aujourd'hui  
Vos descendants en ce jour de Noël  
Peuvent au sein de leurs familles  
Célébrer la paix et l'année nouvelle

Ce blanc manteau aux reflets irisés  
Vous invite en ce soir de réveillon  
A communier avec nous en pensée  
Cette année encore, sur vous, nous veillons

### **LE MOT DU TRESORIER**

Comme chaque année, avec le temps des vœux revient inexorablement celui des cotisations diverses. Cette année encore, si vous désirez continuer à nous aider dans notre combat pour préserver ce site chargé de gloire, et perpétuer la mémoire de ceux qui reposent sous les gravats, vous pouvez verser votre cotisation ou votre don au compte 001/1122117/97.

La cotisation est encore et toujours inchangée et fixée à 5 euros MINIMUM pour un membre sympathisant et à 7 euros pour un membre actif.

Je vous rappelle aussi que conformément à l'article 104, 3°, lit. d, du code des impôts, applicable au front de sauvegarde, par l'arrêté royal du 12 avril 1995, les dons de plus de 30 euros, feront l'objet d'une attestation d'immunité fiscale qui vous sera délivrée en fin d'année.

Merci

Alain CORNET

## **IN MEMORIAM**

Nous avons eu récemment à déplorer la perte de deux de nos plus grands sympathisants, nos amis José LHOEST ET Paul LEGRAND.

José LHOEST, patron d'une entreprise de restauration de monuments, nous avait fait l'honneur de son amitié, et de son dévouement. Nous lui devons notamment la restauration à titre gracieux du Christ qui surplombe la crypte, et le don du monument placé au-dessus de la salle de rassemblement où reposent 250 de nos soldats.

La première image de José qui me vient à l'esprit, c'est José pénétrant dans le Fort et bougeant son chapeau en signe de respect.

José avait également reçu par notre Conseil d'administration, le titre de membre d'honneur.

Paul LEGRAND, était le fils de monsieur et madame Nicolas LEGRAND, gardiens du Fort de Loncin de 1920 à 1968.

Paul, né en 1932, grandit dans le Fort et fut véritablement l'enfant du Fort.

Après avoir réalisé sa carrière à Bruxelles, Paul nous avait fait la joie après sa pension et son retour à Liège de nous rendre régulièrement visite. Il avait également offert au Musée les archives de sa maman dans lesquelles elle relatait ses souvenirs de gardienne du Fort.

A ces deux amis disparus trop tôt, nous disons au revoir et merci pour tout, nous n'oublierons jamais ni votre sourire, ni votre joie de vivre.

Nous présentons également nos plus sincères condoléances à l'épouse et aux enfants de José, ainsi qu'à notre amie Marcelle.

Fernand MOXHET

## **DONS RECUS RECEMMENT AU MUSEE**

De Madame BOVY d'Alleur, une médaille de bronze dans son écrin, frappée en 1923 à l'occasion de l'inauguration du Monument érigé par les défenseurs du Fort, représentant le Monument et le Commandant NAESSENS.

De Monsieur et Madame JASPERS d'AWANS, des photos du soldat Pierre BARBIER d'AWANS.

De Monsieur et Madame BEAUJEAN d'AWANS, une photo prise le 11 novembre 2006 au Monument LAMENS à Fooz lors de la cérémonie réalisée en la présence de la famille LAMENS.

## **ASSEMBLEE GENERALE**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'assemblée générale de l'ASBL "Front de Sauvegarde du Fort de Loncin" qui se tiendra au local d'accueil du Fort, **le samedi 24 mars 2007 à 14H.**

Ordre du jour

- 1. Accueil des participants;
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale précédente;
- 3. Rapport du Secrétaire;
- 4. Rapport du Trésorier;
- 5. Rapport des Commissaires aux comptes;
- 6. Décharge au conseil d'administration;
- 7. Budget de l'exercice 2007;
- 8. Désignation de deux commissaires aux comptes;
- 9. Allocution de clôture.

Au cas où des membres désireraient interpeller le Conseil d'administration ou présenter une motion, ils sont priés d'adresser au Président, pour le 17 mars 2007, une synthèse de leur projet.

Les membres effectifs empêchés d'assister à l'Assemblée générale, mais néanmoins désireux de participer au vote, peuvent établir une procuration au nom d'un autre membre effectif de leur choix.

Le secrétaire  
A. TOUSSAINT

Le président  
F. MOXHET